

**PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)  
**SEANCE DU 21 JUILLET 2023**

Nombre de conseillers :      en exercice : 11      présents : 08      votants : 09

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juillet le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 Juillet 2023

Présents : M LAVERDANT Jean-Louis, M DUGENEST Jean-Claude, M ABIAN Vincent, Mme COLAS Chantal, M CHEVALLIER Bruno, M PINET Franck, M TALABAZA Christian et M CZAPNIK Marc.

Absents excusés : Mrs Nicolas CHAMBELLANT, Mr PENOT Dominique et Didier AUZANNE.

Procurations : Mr Nicolas CHAMBELLANT a donné procuration à Mr Jean-Louis LAVERDANT  
Mr AUZANNE Didier a donné procuration à Mr PENOT Dominique (procuration sans valeur), Mr PENOT Dominique étant absent.

Mr CHEVALLIER Bruno est élu secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 26 mai 2023
- ❖ Décision modificative budgétaire
- ❖ Demande de subventions
- ❖ Transfert paye au Centre de Gestion
- ❖ Contrat Communauté de Communes Agence de l'Eau pour économie d'eau
- ❖ Classement du site Vallée de la Creuse
- ❖ Locations mobiles homes : forfait ménage
- ❖ PLUI
- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout de trois sujets à l'ordre du jour : régularisation du bail de la boulangerie, installation d'une nouvelle coiffeuse suite a la vente du fonds de commerce et la fusion du SIAEP Fresselines / Chambon Ste Croix.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**1) Approbation du PV du 23 Mai 2023**

Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité

**2) Décision modificative budgétaire**

Après vérification, il s'avère qu'au chapitre 75, il doit être pris en compte une recette supplémentaire de 49.86 € et au chapitre 77 une recette supplémentaire de 0.30 € soit au total 50.16 € ce qui ramène le déficit à 837.52 € au lieu de 887.68 €. Il convient par conséquent de revoir l'affectation du résultat comme suit : solde d'exécution cumulé au 31.12.2022 de 317 838.48 € maintenu en section de fonctionnement.

**3) Demande de subventions**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal trois demandes de subvention d'associations pour l'année 2023. Les membres du bureau des associations présents au conseil municipal ne participent pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, alloue les subventions suivantes :

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b><u>MONTANT SUBVENTION</u></b>	<b><u>NOMBRE DE VOIX POUR</u></b>
Asso. Amis des Peintres de l'Ecole de Crozant-Gargillesse	80.00 €	8
Asso Parents Elèves du RPI Maison Feyne, Villard Fresselines	160.00 €	9
Office National des Anciens Combattants	50.00 €	9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, alloue à l'unanimité les subventions citées ci-dessus. Mr DUGENEST Jean-Claude, Président de l'Association des Amis des Peintres de l'Ecole de Crozant-Gargillesse n'a pas participé au vote concernant cette association.

Les crédits seront pris sur la somme réservée en « Divers sur délibération » de l'article 6574 du budget communal

**4) Transfert de la paye au Centre de Gestion**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Guéret propose au mairie un service pour le calcul des bulletins de payes des agents et des élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette prestation et autorise Monsieur Maire à signer la convention de paye à façon qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**5) Régularisation du bail de la boulangerie**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une régularisation du bail dérogatoire pour la boulangerie occupée par Monsieur MANEAU Clément située 2 bis Allée Fernand Maillaud à FRESSELINES.

Il s'agit d'un bail d'un an reconductible une fois et par écrit pour une durée d'un an.

Ce bail est global et porte sur le local commercial au rez-de chaussée et sur le logement à l'étage.

Les conditions sont les suivantes :

- 350.00 € HT par mois pour le local commercial soit 420.00 € TTC
- 278.00 € par mois pour le logement si Monsieur MANEAU Clément en accepte la location

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son premier adjoint de signer le contrat de bail à régulariser chez Maître LOYTIER Laurent, Notaire à DUN LE PALESTEL

Les frais d'acte sont supportés par le locataire Monsieur MANEAU Clément.

**6) Installation d'une nouvelle coiffeuse suite à la vente du fonds de commerce**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le salon de coiffure sera repris à l'automne 2023 (continuité du bail d'Elodie MARSALEIX).

Le Maire propose de faire un geste au titre de l'installation : gratuité du premier mois de loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition ci-dessus et charge Monsieur le Maire de procéder à la régularisation comptable des actes.

## **7) Fusion du SIAEP FRESSELINES/CHAMBON STE CROIX**

L'arrêté de fusion du SIAEP Fresselines / Chambon Ste Croix avec le Syndicat du Val de Creuse dans l'Indre a été pris par les deux préfectures Indre et Creuse. Monsieur le Maire en donne connaissance au Conseil Municipal qui en accepte les termes à l'unanimité.

## **8) Contrat Communauté de Communes Agence de l'Eau pour économie d'eau**

Monsieur le Maire signale que la Communauté de Commune du Pays Dumois a signé un contrat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne concernant les économies d'eau.

Cet accord porte sur la sécurisation des réseaux d'eau, les réparations portant sur les secteurs avec fuites importantes, sur l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, sur l'animation et la sensibilisation sur les économies d'eau.

Cet accord est porté à la connaissance du Conseil.

Celui-ci donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune.

## **9) Classement du site Vallée de la Creuse**

Suite à la réunion à Crozant le 28 juin avec les services de l'Etat concernant le projet de classement de la vallée de la Creuse entre Fresselines et Crozant, Monsieur le Maire présente les propositions concernant les zones objet du classement.

Le Conseil Municipal s'inquiète des conséquences de ces procédures de classement pour les propriétaires et/ou les exploitants des terrains concernés, des obligations qui en découleront.

En conséquence, il propose que seule une partie des zones boisées longeant les rivières soient concernées (ni les terres agricoles, ni les zones d'habitation à l'exception du village de Puy Guillon déjà en zone inscrite) et que la protection soit limitée à une inscription et non au classement.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

## **10) Forfait ménage pour les locations de mobiles homes**

Monsieur le Maire explique que lors de l'état des lieux de sortie des mobiles homes, il est parfois constaté qu'ils ne sont pas restitués propres, conformément aux conditions générales de location.

Monsieur le Maire propose d'instituer un forfait ménage de 35.00 € pour les locataires qui le souhaitent ou quand cela semble nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ De modifier les conditions générales de location pour les mobiles homes, instauration d'un forfait de nettoyage à la demande des locataires
- ✓ De facturer la somme de 35.00 € pour le nettoyage si celui-ci n'est pas effectué correctement
- ✓ D'appliquer ces décisions à partir de la saison 2024

## **11) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le Conseil Municipal demande que soient ajoutées des zones constructibles dans le Bourg et dans les villages afin de répondre aux éventuelles demandes de construction de la part de propriétaires. Les zones concernées par les demandes du Conseil Municipal seront transmises au bureau d'études.

## **12) Questions diverses**

### **✓ Prévention des feux**

Monsieur le Maire donne lecture de la note de la Préfecture concernant la prévention des feux qui stipule que les propriétaires de terrains ont l'obligation d'entretenir leurs parcelles. Certains propriétaires de la commune, dont les terrains sont en friches, seront destinataires d'un courrier de la part de la mairie leur demandant de procéder à un débroussaillage rapidement.

### **✓ Motion contre la mise en place d'une consigne bouteilles plastiques**

Monsieur le Maire informe que la mairie a été destinataire d'une motion de la part d'EVOLIS en faveur du maintien du service public de collecte et de traitement pour le recyclage des bouteilles en plastique et demande au Conseil Municipal de donner son avis.

1 voix pour      6 voix contre      2 abstentions

✓ **Ecole**

Chantal COLAS donne le compte-rendu de la réunion avec le Dasen et les écoles de FRESSELINES, MAISON FEYNE et VILLARD concernant l'avenir du RPI.

Pour la rentrée scolaire 2023/2024, il n'y a pas changement

A partir de la rentrée 2024/2025, il conviendra de réétudier la situation

✓ **Panneau La P'arqueterie**

Plusieurs habitants ont demandé que le grand panneau posé proche de l'église indiquant les marchés dinatoires à La Belardière soit enlevé et mis au niveau du Square et que celui-ci soit enlevé fin août.

✓ **Décès de Séverine PINEAU, ancienne conseillère municipale**

Gérard et Marinette PINEAU, ses parents, remercient la municipalité pour l'achat de fleurs.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,

Jean-Louis LAVERDANT.

